

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

SEANCE DU 11 MARS 2021

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	11
Date de convocation	04/03/2021
Date d'affichage	15/03/2021

L'an deux mil vingt et un, le onze mars, à 20 h, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEPRINCE Romuald, Maire.

Etaient présents : Christophe PUZIN, Rachel FAVEAUX, Sophie KOLLROS, Julien FABER, Raoul PURSON, Romuald LEPRINCE, Frédérique SERRE, Pascal LEPAGE, Yvon PERIDON, Agnès ROUX

Absents excusés : Esperanza LULLO, Magalie PLATAT donnant pouvoir à Christophe PUZIN, Jean-Noël LEPAGE

Absents non excusés : Agnès CRESPEL, Richard CURTO-PEREZ

M. Raoul PURSON est nommé secrétaire de séance.

CIMETIERE : PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS

2021-03-D21

Le maire informe le conseil municipal que de nombreuses concessions dans le cimetière présentent un réel état d'abandon, ce qui nuit à l'aspect général du cimetière.

Pour remédier à cette situation, et pour permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de ces concessions est prévue au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le texte prévoit que les concessions visées par la reprise doivent avoir au moins trente ans d'existence, et qu'elles n'ont enregistré aucune inhumation depuis les 10 dernières années. Elles doivent faire l'objet de 2 constats d'abandon, établis dans les mêmes termes à trois années d'intervalle. A l'issue de la procédure d'abandon, les emplacements ainsi libérés peuvent faire l'objet de nouvelles attributions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

autorise le maire à engager le lancement de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon,

adopte le principe de la reprise, puis de la réattribution des concessions abandonnées.

Ont signé au registre les membres présents.
Copie conforme.

Le Maire,
Romuald LEPRINCE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20210311-2021-03-D21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Publication : 06/04/2021